

## **REGLEMENT DU CONCOURS JEUNE PHOTOGRAPHE DU PATRIMOINE 2015**

### **ORGANISATEURS**

Le concours est organisé par l'association Muses et Hommes (M.H.A.P.F.), avec le partenariat de la librairie occitane et le soutien de la Fédération Archéologique et Historique du Gard et de l'Union Rempart. Muses et Hommes par son appartenance à l'Union Rempart bénéficie depuis 2014 de l'agrément Jeunesse et Sport.

### **QUI PEUT CONCOURIR ?**

Le concours est ouvert aux élèves de CE2, CM1 et CM2 (actuel cycle 3), de l'école primaire de Sabran.

### **MODALITES**

Les élèves, avec l'aide et le conseil de leur professeur des écoles, doivent réaliser une photographie sur le patrimoine de leur commune en lien avec le thème proposé (« *Mon patrimoine en automne à Sabran* »). La réalisation du cliché se fera hors du temps scolaire avec le matériel personnel (appareil photo argentique, numérique, tablette, portable).

Conformément aux programmes publiés au bulletin officiel hors série n° 3 du 18 juin 2008, les élèves doivent être sensibilisés aux arts visuels dont la photographie dans les but d'amener « progressivement l'enfant à cerner la notion d'œuvre d'art et à distinguer la valeur d'usage de la valeur esthétique des objets étudiés ». Ce concours rentre dans le cadre de l'histoire des arts.

Le concours a pour but de sensibiliser les élèves au patrimoine de proximité. Les classes doivent donc impérativement s'attacher à l'étude d'un patrimoine (sites, édifices ou savoir-faire, ...), les environnant et les sensibiliser pour la sauvegarde d'un patrimoine, bâti ou naturel, ou d'un savoir-faire traditionnel. Le concours a également pour objectif d'initier les élèves à la photographie argentique ou numérique et à l'informatique.

### **AUTORISATION ET RESPONSABILITÉS**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes de la photographie ou dommages causés à cause du concours. Dans le cadre du concours, les responsables légaux des enfants participants autorisent l'association à utiliser librement les photographies qui leur auront été adressées pour le concours. Ces photographies pourront être publiées : - Sur internet - Dans les publications de l'association, - Dans les médias dans le cadre de la promotion des résultats du concours et des concours suivants. Par ailleurs, ces photographies pourront être utilisées après le concours (expositions itinérantes, affiches, calendriers ou informations liées au concours photo). Ces utilisations ne pourront donner lieu à une rétribution ou un versement de droit d'auteur. L'association s'engage à n'utiliser les images qu'avec leur autorisation préalable.

### **THEME**

Le concours 2015 porte sur le thème : « **Mon patrimoine en automne à Sabran** ». Patrimoine concerné par ce thème, quelques pistes d'orientation :

- Le patrimoine rural (vieux mas, vestiges de moulins et meule, capitelle ou borie, pigeonnier et colombier, puits, fontaine, lavoirs...)
- Les éléments d'architecture (coupole, abside, rosace, œil de bœuf, médaillon, cadran, vitraux...)
- Les savoir-faire et leurs outils (compas, tours de potier, à bois, rouet...)
- Mais aussi : château, chapelle, calvaires, arbres remarquables,.....

## **LA PHOTOGRAPHIE**

La photographie devra être rendue :

- sous format numérique (fichier jpeg) envoyée à l'adresse [musesethommes30@gmail.com](mailto:musesethommes30@gmail.com)

La taille du fichier ne doit pas excéder 20 Mo. ou elle devrait être envoyée par site de transfert (Ex : We transfer.com)

et

-sur format papier de format A4. Le choix de la texture du papier est laissé libre et fera partie des critères de jugement.

Critère éliminatoire : le format de la photographie ni plus grand ni plus petit que le format A4 (21 cm X 29,7 cm).

## **CRITERES DE SELECTION**

Les meilleures photographies seront sélectionnées selon les critères suivants : - traitement du thème - qualité stylistique de la photo, - couleur et exposition, - dimension humaine, naturelle et patrimoniale  
Une note sur 20 sera attribuée : 10 points pour le respect du thème et des consignes, 5 points pour la recherche d'originalité, 5 points pour l'aspect technique (cadrage, netteté).

## **JURY**

Le jury sera composé de professionnels du patrimoine (représentants d'association sur le patrimoine) et de photographes professionnels.

## **DOTATION**

1er prix : l'association Muses et Hommes offrira comme premier prix recevra un chèque cadeau d'une valeur de 60 euros valable à la librairie occitane de Bagnols-sur-Cèze. Le 2<sup>e</sup> prix aura un chèque cadeau d'une valeur de 30 euros valable à la librairie occitane de Bagnols-sur-Cèze et le 3<sup>e</sup> prix aura un chèque cadeau d'une valeur de 10 euros valable à la librairie occitane de Bagnols-sur-Cèze.

Pour récompenser les élèves dans leur ensemble, l'association Muses et Hommes offrira à la bibliothèque de l'école un abonnement d'un an à la revue ARKEO Junior, magazine de découverte de l'archéologie pour les 7/14 ans.

Les meilleures photographies ainsi que la liste des noms des photographes en herbe seront diffusés sur le site Internet [www.musesethommes.org](http://www.musesethommes.org)

## **REMISE DE PRIX**

La remise du 1er prix se déroulera le 6 décembre 2015 en public à 17 h. A la salle du Vieux Montcaud à Combe. Les parents et leurs enfants sont conviés à cette remise de prix.

## **COMMENT PARTICIPER ?**

Le bulletin d'inscription doit être rendu au professeur des écoles au plus tard le 20 novembre.

Les photographies doivent être envoyées à l'adresse mail : [musesethommes30@gmail.com](mailto:musesethommes30@gmail.com) au plus tard le mercredi 2 décembre avant minuit. Les supports papiers doivent être rendus aux professeurs des écoles Madame Granier ou Madame Gil avant le mercredi 2 décembre à midi.

## **RENSEIGNEMENTS**

MAIL : [musesethommes30@gmail.com](mailto:musesethommes30@gmail.com)

SITE : [www.musesethommes.fr](http://www.musesethommes.fr)

Rubrique « SCOLAIRE » « Concours scolaire du meilleur petit journal du patrimoine »

.....

CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE  
Jeune photographe du patrimoine  
Année 2015

Je, soussigné M. et Mme .....  
responsables légaux de l'élève .....  
en classe de : .....  
déclarent avoir pris connaissance du règlement du  
concours photographique « **Jeune photographe du  
patrimoine (année 2015)** » et donnent leur accord pour  
la participation de leur enfant au concours  
photographique de l'association Muses et Hommes.

Fait à :

Le :

Signature :